

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019

Membres présents : B. BARDET, L. CARON, F. CHABERT, J.P. CORDENOD, J.M. CURNILLON, P. FAUVET, J. GAUGE, D. GOUDARD, M. HARNAL, O. JOLY, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, A. MONCEL, M. PUDDU, C. PUVILLAND, P. ROBIN, K. SUTTER, E. STUTZ, JL REVEL, M. WIEL

Excusés : M. CANTIN (pouvoir donné à J. GAUGE), G. RAMAKERS (pouvoir donné à M. WIEL), P. PARE, F. BOUDOURESQUE, F. MEUROU (pouvoir donné à B. BARDET)

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 19 février 2019

Avant d'ouvrir la séance, au nom de tous les membres du Conseil Municipal, Madame le maire adresse ses sincères condoléances à Mme Maryse PUDDU, pour le décès de sa maman.

Approbation du dernier compte-rendu

Le dernier compte-rendu est approuvé, 1 abstention pour absence

Débat d'orientations budgétaires

Résultats

Mme le Maire explique au conseil qu'une discordance existe entre les comptes de gestion et le compte administratif des budgets Principal et Développement commercial. Cette discordance provient du transfert de la « maison Sauvage » du budget principal au budget « développement commercial ». Ce transfert a été acté par une délibération du 9 mars 2017 mais aucune écriture comptable n'ayant été demandée par le Trésorier, ce transfert n'apparaît pas dans les comptes administratifs. Ces opérations d'ordre ont, par contre, été passées sur le compte de gestion, ce qui explique la discordance.

Afin de régulariser cette situation et à la demande de la préfecture, cette anomalie sera régularisée en transférant la valeur de la « Maison Sauvage » du budget Principal au budget développement commercial pour un montant de 151 073.67 €. Les reports investissement 2017 qui apparaîtront sur le compte administratifs 2018 seront les suivants :

Budget communal : 869 766.62 €

Budget développement commercial : - 5 667.23 €

Les résultats des différents budgets sont présentés par l'adjoint aux finances et n'appellent pas d'autres observations.

Budgets 2019

Fonctionnement

La section de fonctionnement est proposée en équilibre en dépenses et en recettes à 2 589 954.91 € après report des produits antérieurs de 1 283 895.55 €. Elle dégage un autofinancement pour l'investissement de 748 373.67 €. Le budget de fonctionnement est présenté par chapitre :

DEPENSES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	726 218
Chapitre 012	Charges de personnel	783 800
Chapitre 022	Dépenses imprévues	61 516.12
Chapitre 023	Virement à l'investissement	748 373.67
Chapitre 042	Opérations d'ordre	15 556.50
Chapitre 65	Autres charges gestion courante	225 150
Chapitre 66	Charges financières	25 340.62
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	4 000
RECETTES		
Chapitre 013	Atténuations de charges	1 500
Chapitre 70	Produits des services	236 788
Chapitre 73	Impôts et taxes	906 774
Chapitre 74	Dotations	579 000
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	277 995

A noter cette année : Augmentation au niveau des assurances compte-tenu des assurances dommages-ouvrages qui ont été souscrites pour les chantiers de la mairie et des services techniques. La contribution au service incendie et allocation de vétérance est prise en charge par la CA3B mais déduite des attributions de compensation.

Les recettes ont été évaluées avec prudence. Le Gouvernement a promis de compenser entièrement la perte de taxe d'habitation, mais aucune précision n'a encore été apportée. La dotation générale de fonctionnement continue d'augmenter légèrement, grâce à la création de la commune nouvelle.

Evolution de la DGF :

	2015	2016	2017	2018
Dotation globale de fonctionnement	441 000 €	477 570 €	497 228 €	508 587 €

Investissement

Considérant le report antérieur (869 766.02 €) et le virement de la section de fonctionnement (748 373.67 €), Mme le Maire propose un programme d'investissement pour un montant de 5 099 889.78. Les principales opérations sont les suivantes :

Operations	Dépenses	Recettes
Résidence des Mousserons	980 000 € (réfection des salles de bains et des cuisines + huisseries)	624 280 € (dont emprunt Carsat de 296 455 € sur 20 ans sans intérêt)

Informatique divers, notamment pour l'école	13 000 €	
Salles des sports	45 000 € (étude pour améliorer l'accessibilité des vestiaires et créer une éventuelle extension)	
Salle des fêtes	30 000 € (lancement étude pour améliorer la fonctionnalité)	
ABC communal	12 000 €	
Acquisitions foncières	250 000 €	
Presbytère de Cuisiat	30 000 €	
panneaux photovoltaïques services techniques	80 000 €	66 000 € (subvention du Conseil Départemental) Autres demandes en cours (Etat)
Outillage services techniques	150 000 €	16 973 € (subvention Agence de l'Eau)
Mairie	2 424 864.89 € + 100 000 € pour les équipements	400 000 € (subventions Région et Département). Un emprunt sera contracté
Investissement clubs	9 600 €	
Réfections garages communaux	35 0000 €	
Diagnostic églises	5 000 €	
Eclairage public et divers travaux du SIEA	40 400 €	
Accessibilité des bâtiments publics	172 660	77 931€ (subvention Etat)
Voie douce – aménagement parking école et arrêt de car	354 900	146 818 € (subvention Etat et Région). L'arrêt de car sera pris en charge par la Ca3B, via un fonds de concours.
Aménagement Montmerle	40 000 € (réunion publique prévue le 12 mars)	

Compte-tenu de ce programme d'investissement, il est envisagé de souscrire un emprunt pour les travaux de la mairie pour un montant entre 1 100 000 € et 1 200 000 €.

Budgets annexes

Assainissement : le budget est clos, la compétence ayant été transférée à la CA3B. Les résultats seront repris sur le budget général.

Camping : inscription d'une dépense de 400 000 € en investissement en prévision du remplacement des chalets. L'adjoint aux finances présente une simulation de résultat avec augmentation des tarifs sur la base de la fréquentation actuelle. Compte-tenu du report de déficit d'investissement de 210 632.64 € (correspondant aux travaux des sanitaires) et du montant des investissements envisagés, il est proposé de souscrire 2 emprunts pour équilibrer ce budget (un pour le déficit sur 20 ans et un pour le remplacement des chalets sur 10 ans).

Le responsable camping travaille actuellement sur les moyens à mettre en place pour augmenter la fréquentation et élargir la clientèle. Quelques pistes sont annoncées : campagne Ad Word (annonces sponsorisées sur google) et Face book, référencement sur Camping Qualité (à initier en 2019 pour une labellisation 2020) , sur camping and co , réflexion pour faire partie de la chaine Yellow village ou Utopia, hébergement agréé Jeunesse et sport pour l'accueil de groupe (colo, association sportive et scolaire), travail sur la e-réputation, se faire référencer chez une ou plusieurs plateforme de réservation : booking, Air BNb, Windu , Trip advisor, se faire connaître via Emailing ou mailing papier auprès des clientèles de groupe (Rando, Vtt, Triathlon, Motards, voitures etc ...), développer l'activité sur et autour du camping (Parcours Vtt , activités sur l'eau non motorisée, City stade...), développer une clientèle d'ouvriers en élargissant la période d'ouverture,....

Développement commercial : Ce budget est largement excédentaire et après rectification du report (comme indiqué ci-dessus), il dégage encore une somme de 592 841.09 € pour les nouveaux projets.

Réseau chaleur : il est envisagé de remplacer la chaudière bois qui, malgré un bon rendement, présente des faiblesses et nécessite des interventions techniques régulières. Une somme de 71 200 € est inscrite au budget.

Demandes de subventions des associations

Une ligne budgétaire a été ouverte sur le budget général pour un montant de 95 000 €

Toutes les demandes n'ont pas été reçues, néanmoins Mme le Maire souhaite connaître la position du conseil quant à certaines demandes :

- 1.Mad Fest : demande de 4 000 € pour combler notamment le déficit dû à la faible fréquentation de l'année dernière en raison du mauvais temps. Cette année, il est prévu de couvrir la scène et d'installer des toilettes sèches. Le budget total de la manifestation est estimé à 25 000 €. Mme le Maire propose cette subvention au vote (2 abstentions / 1 contre)
- 1.Sou des écoles : demande de 1 800 €. Les manifestations n'ont pas rapporté tant que souhaité et le Sou doit financer en grande partie les sorties pédagogiques pour les enfants. Accord à l'unanimité.

2.Sport et nature en Revermont : Demande de 500 €. Des frais supplémentaires tels qu'une ambulance et des secouristes plus nombreux génèrent de nouvelles charges pour l'association. Néanmoins, Mme le maire ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande, les comptes de l'association faisant apparaître une réserve financière suffisante. En cas de nouveau besoin ou de déficit à combler, la commune, soucieuse du dynamisme et du maintien de ces associations, n'hésitera pas à intervenir à ce moment.

3.La Miou, demande de 500 €. Dans la même optique que pour Sport et Nature en Revermont, si la réserve financière est suffisante il ne sera pas octroyé de subvention (les justificatifs correspondants ont été demandés)

5.Le Monetay, demande initiale de 10 000 € pour la réfection de la toiture du Monetay. Grâce aux souscriptions des adhérents, la demande a été ramenée à 7 500 €. Le conseil accepte le versement de cette somme qui servira à aider au maintien de ce patrimoine.

Dettes

Mme le maire fait le point sur les emprunts en cours. En 2018, le remboursement s'élevait à 128 133 € par an. L'emprunt relatif à la Maison Paillard s'est éteint en fin d'année. En 2019, le remboursement des emprunts s'élèvera à 87 053 € sans compter les nouveaux emprunts sur le budget général (pour les travaux de la mairie) et sur le budget annexe du camping.

En 2017, la dette par habitant s'élève à 268 € par habitant (moyenne de la strate : 1 541 €)

Avenant mairie – Lot JUILLARD

L'entreprise JUILLARD, chargée des travaux de désamiantage et de curage de plomb dans le bâtiment de la mairie, a terminé.

Certains travaux prévus se sont avérés non nécessaires (pas d'amiante dans une certaine zone, contrairement à ce qui avait été prévu).

De ce fait, le montant de ce lot, initialement prévu à 26 980 €, a été ramené à 25 631 €.

Il s'agit donc de faire un avenant de 1 349 €, en la faveur de la commune.

Accord du conseil à l'unanimité.

Plan de financement travaux Résidence des Mousserons

Les financeurs du projet demandent à ce que le conseil approuve le plan de financement de cette opération. Les travaux de la Résidence des Mousserons y compris la maîtrise d'œuvre s'élèvent à 978 630.38 € TTC

Nom de la structure	Montant de l'aide	Emprunt à taux zéro	Autofinancement
Conseil Départemental	141 780 €		
Etat (Dotation de soutien à l'investissement local)	54 045 €		
AGIRC-ARRCO	66 000 €		
IRCEM	66 000 €		
Total des subventions	327 825 €		
CARSAT (emprunt sur 20 ans)		296 455 €	
Commune			354 350.38 €

Accord du conseil à l'unanimité

Indemnités des élus

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales et calculées sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique. Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 et reporté au 1er janvier 2019 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique modifie le barème A de correspondance entre les indices bruts et les indices majorés.

Ainsi l'**indice brut terminal est porté de 1022 à 1027 au 1er janvier 2019** et l'indice majoré pour le calcul de la rémunération passe de **826 à 830**.

De ce fait, les indemnités des élus sont modifiées comme suit :

Fonction	Taux de l'indice 1027	Montant de l'augmentation
Maire	43%	+ 4.48 €
Adjoints issus de Treffort-Cuisiat	15.62 %	+ 2.53 €
Maires Délégués	17 %	+ 2.74 €
Adjoints issus de Pressiat		
Mme LAURENT	7.1 %	+ 1.15 €
Mme HARNAL et M. PUVILLAND	5.5 %	+ 0.89 €

Accord du conseil à l'unanimité

Télétransmission des actes au contrôle de légalité. *Le conseil donne son accord pour délibérer sur ce point non inscrit à l'ordre du jour*

Madame le Maire rappelle au conseil que la commune s'est engagée dans la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et qu'une convention ayant valeur de contrat la lie à la préfecture.

Cette convention engage juridiquement la commune à transmettre les actes obligatoirement par voie dématérialisée, les transmissions papier sont désormais interdites.

La durée de validité de cette convention est arrivée à échéance et il convient de la prolonger par la signature d'un avenant. La durée de validité de la convention sera prolongée d'un an par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la poursuite de la télétransmission et autorise Mme le Maire à signer l'avenant avec la préfecture.

Tour des commissions

Résidence autonomie : les travaux de désamiantage et d'isolation sont en cours. Les déménagements ont commencé. L'appartement N° 3 servira d'appartement témoin

Site internet : quelques modifications et améliorations sont prévues pour optimiser l'utilisation.

Assainissement : les travaux sur Cuisiat suivent leur cours. La compétence est désormais communautaire.

Communication : les nouveaux habitants seront reçus par les élus le 27 avril

ABC communal : la commission se réunira le 12 mars prochain. Il est prévu le recrutement d'un stagiaire

Zéro phyto : des devis sont en cours pour l'achat de divers outils. Il est envisagé l'achat d'une machine polyvalente et maniable pour un budget d'environ 50 000 €.

Soirée des entrepreneurs : la date sera fixée prochainement.

Tourisme : les recrutements pour les saisonniers du camping et les maitres-nageurs sont en cours.

Questions diverses

Travaux mairie : la commission s'est rendue sur le chantier. Le démarrage a été difficile et a généré un retard d'un mois sur le calendrier des travaux. Des visites de chantier seront organisées pour les élus qui le souhaitent.

Recrutement : La commune va recruter un agent technique polyvalent pour remplacer l'agent muté dans une autre commune depuis avril 2018. Ce poste est centré pour l'essentiel sur l'entretien des espaces verts et du zéro phyto

La croix de Grandchamp : les services techniques ont défriché la zone et la croix devrait être installée à proximité de la vigne située à l'entrée sud de Cuisiat, dans les prochains jours.

Rappel des dates

- 2 mars : civier des chasseurs
- 3 mars : spectacle organisé par le Club Senior, Treffort, à 15 h 30
- 12 mars : réunion publique sur le projet de Montmerle (écoulement des eaux pluviales), Treffort, 18 h 30
- 16 mars : 3^{ème} rendez-vous de la saison culturelle – courts métrages
- 16 mars : soirée irlandais de l'Association des commerçants
- 21 mars : rencontre avec toutes les associations de la commune, à Pressiat, à 18 H 30
- 22 mars : assemblée générale de Musicollines
- 24 mars : rallye photos dis-moi 10 mots, à Treffort

Prochain Conseil Municipal :

Mardi 26 mars : vote du budget

Séance levée à 23 h